

Année scolaire 2021 – 2022 Circonscription de Saint Avertin

ECOLE ELEMENTAIRE DES VARENNES COMMUNE : VEIGNE (37250)
DATE : 21/10/2021

Compte-rendu de conseil d'école n° 1

Participants:

Représentants des pare	ents d'élèves :		
Mme DELESTRE	Mme JEAN		
Mme MERLEN	Mme BODIN		
Mme COUSSOT	Mme RICORDEL		
Mme BALLARD	M. BOULAY		
Municipalite	6 :		
Mme DE PAULE	Mme BORTOLOTTI		
DDEN			
Enseignan	hs.		
Mme DE PARSCAU	Mme PARIS		
Mme SABAU	Mme SOULAS		
Mme BRIAIS	M. MATHIEU		
Mme TABUTEAU	Mme NIELSEN		
Equipe de circons			
Mme BARTHOLMEY (RASED)			
Autre(s)			
Excusé(e)(s	5)		
Mme ALBERT (IEN)	M. DAUPTAIN (ALSH)		
M. MICHAUD (MAIRIE)	Mme CARDON (ENSEIGNANTE		
M. COURTES (APE)			

L'ordre du jour :

Résultats des élections des représentants de parents d'élèves				
Composition et attributions du conseil d'école – Modalités de délibération				
Règlement intérieur de l'école				
Ecole (organisation pédagogique — effectif — cfmi — formation continue des enseignants — projet d'école — évaluations CP-CE1)				
Sécurité (incendie – PPMS – Covid 19)				
Coopératives				
Sorties envisagées				
Projets				
Travaux réalisés et travaux à réaliser				
City stade (APE Bourg)				
Utilisation dojo (APE Bourg)				
Partenariat avec le VICK en vue des JO 2024 (APE Bourg)				
Spectacle reporté (APE Bourg)				



Relevé des points essentiels et des conclusions de la réunion :

1. Résultats des élections des représentants des parents d'élèves

Les élections ont eu lieu le vendredi 8 octobre 2021. Comme signifié dans le règlement intérieur 2020/2021, elles se sont déroulées uniquement par correspondance. Sur 339 inscrits, il y a eu 237 votants soit une participation de 69,91 % (participation en hausse, participation de 63 % l'année précédente). Il y a eu 219 votes pour l'APE et 18 votes blancs ou nuls. Les 8 sièges ont été attribués à l'APE.

2. Composition et attributions du conseil d'école – Modalités de délibération

La composition du conseil et les attributions ont été rappelées ainsi que la répartition des voix :

Mairie: 2 voix;

Enseignants: 1 voix par classe;

Parents: 1 voix par titulaire;

IEN: 1 voix.

Les membres du conseil s'intéressent au fonctionnement de l'école et non à la pédagogie de l'équipe enseignante. Ils ont adopté que les votes se feront à mains levées, et qu'un secrétaire de séance sera désigné à chaque conseil d'école.

3. Règlement intérieur de l'école

Quelques modifications ont été apportées (dates, classes, ...).

Le règlement intérieur a été adopté à l'unanimité.

- 4. Ecole (organisation pédagogique, CFMI, projet d'école, évaluations CP-CE1)
 - Effectifs: il y a 200 élèves pour 8 classes, soit en moyenne 25 élèves par classe.
 - Depuis le 2 septembre et jusqu'au 30 juin, l'école élémentaire des Varennes et l'école maternelle du Moulin accueilleront un emploi civique (Mme Fanette Duburc). Présence à l'école maternelle : mardi et vendredi ; Présence à l'école élémentaire : lundi et jeudi, (soit 12 heures/ semaine/ école). L'objectif est d'aider l'équipe enseignante. Elle pourra intervenir en classe (préparation d'ateliers, surveillance des temps « autonomie ») et aider au niveau des tâches administratives (gestion des absences, retard, téléphone, ...). Elle sera sous la responsabilité de l'enseignant.
 - CFMI (Centre de Formation de Musicien Intervenant): L'école bénéficie d'une intervenante musicienne du CFMI. Celle-ci interviendra dans les classes de Mme Cardon (CP), Mme Tabuteau (CE2), Mme Paris (CM1), Mme Soulas (CM1/CM2) et M. Mathieu (CM2). Une représentation aura lieu le 17 juin 2022 sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire.
 - Formation continue des enseignants: L'équipe pédagogique suivra une formation de 18 heures sur le climat scolaire (relation parents/école, relation enfants/école, harcèlement, vivre ensemble, ...). M. Thielin (membre de l'APE) les formera également sur les gestes de premiers secours et sur l'utilisation d'un défibrillateur semi-automatique.
 - Projet d'école : Le projet d'école, valable de 2018 à 2022, s'articule autour de 3 axes :
 - Axe 1 : Assurer l'acquisition des fondamentaux pour tous les élèves ;
 - Axe 2 : Agir sur le climat scolaire comme facteur de réussite ;
 - Axe 3: Engager une dynamique territoriale renouvelée, soutenir les territoires les plus fragiles.

Pour chaque axe, l'équipe enseignante s'est fixée des objectifs généraux spécifiques au profil de l'école :

- Axe 1 : 2 objectifs généraux :
 - → Objectif 1 : Adapter les pratiques pédagogiques aux besoins des élèves ;
 - → Objectif 2 : Renforcer l'accompagnement et la formation des enseignants.
- Axe 2 : 2 objectifs généraux :
 - → Objectif 1 : Travailler autour de la justice scolaire ;



- → Objectif 2 : Prévenir le harcèlement et les violences.
- Axe 3 : 1 objectif général :
 - → Objectif : Permettre aux écoles d'être le lieu de vie des territoires.
- Un tableau de bord accompagne ce projet d'école. Il permet de réaliser un état des lieux de l'année 2020-2021. On y retrouve les informations suivantes (liste non exhaustive) : élèves maintenus (2), demandes RASED (12), nombre de Programme Personnalisé de Réussite Educative (24), stage de réussite (12 : 5 CM + 7 CE), résultats des évaluations des CP, CE1 et acquis des CE2 (cf. tableau ci-dessous).

	СР	CE1	CE2
Acquis suffisant en français	56,5 %	61 %	75,6 %
Acquis suffisant en mathématiques	65,2 %	47,5 %	82,9 %

Evaluations CP/CE1: les enseignantes de CP et CE1 ont fait passer à leurs élèves des évaluations nationales de français et de mathématiques du 13 au 24 septembre. Les enseignantes les ont saisies par l'intermédiaire de l'application nationale dédiée. La correction est automatisée. Elles devraient recevoir en retour le profil de chaque élève et le profil de leur classe pour créer des groupes de besoin. Les parents vont être informés par l'enseignant des résultats de leur enfant.

En janvier (du 17 au 28 janvier), les élèves de CP seront de nouveau évalués.

5. Sécurité (incendie - PPMS - Covid 19)

Au cours de l'année scolaire, des exercices Incendie et des exercices PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) doivent être réalisés.

- Vendredi 1^{ier} octobre : premier exercice incendie.
- Jeudi 21 octobre : premier exercice PPMS. Le thème retenu était lié aux attentats, avec confinement dans l'école.

Ces 2 exercices se sont bien déroulés.

Du 4 octobre jusqu'au 7 novembre, les écoles élémentaires d'Indre-et-Loire sont passées au niveau 1 du protocole sanitaire de l'Education Nationale :

- Plus de masque en intérieur et extérieur pour les élèves ;
- Zonage de la cour enlevé;
- Maintien des 2 récréations à cause du lavage de main maintenu.

Toutefois il est important de rester vigilant aux symptômes éventuels qui pourraient apparaître chez votre enfant.

6. Coopérative

Il existe une coopérative d'école et des coopératives de classe. Chaque année, un bilan comptable est effectué. La coopérative d'école permet de faire des achats pour l'ensemble de l'école (matériel audio, jeux de société). Le solde s'élève à 1 770 euros pour ce début d'année scolaire. Chaque classe a sa propre coopérative dont le mandataire est l'enseignant(e). Celle-ci est alimentée par une partie de la subvention mairie qui est versée sur la coopérative de l'école et les actions menées tout au long de l'année, les dons de l'APE. Elle permet de mener à bien des projets spécifiques à la classe.

7. Projets de classes

En raison de la situation sanitaire, il n'y aura pas de classes transplantées cette année.

- Classes de Mme Briais et M. Mathieu : Dessins pour les soldats avec « Solidarité Défense ».
- 14 octobre : Spectacle de danse offert par la CCTVI.
- Ecole et cinéma: Les classes de Mmes Cardon, Sabau, De Parscau et Paris sont inscrites. Les élèves iront voir 3 projections.
- Vente de Chocolats : Le retour des commandes est prévu le 9 novembre.
- 9 novembre : Randonnée jusqu'à l'Arboretum de Veigné + visite guidée pour la classe de Mme Tabuteau.
- 11 novembre : Des élèves des classes de CM1/CM2 vont participer à la cérémonie du 11 novembre.
- Tous les élèves du CE2 au CM2 iront voir une exposition sur la Bande Dessinée au Moulin.
- Tous les élèves iront au musée des Beaux-Arts en novembre et décembre.
- Projet musical avec le groupe Cafetera Roja pour les classes de Mme Soulas et M. Mathieu. Les CM2 tra-



vailleront sur la partie musicale et les CM1 sur la partie décor. Les enfants feront partie du concert qui aura lieu le 29 avril

- Réalisation de cartes de Noël pour les personnes âgées de Veigné.
- Pour les CM1 et CM2 : Projet avec la SNCF « voyageur et citoyen ». (date non déterminée)
- Projet concernant Jean de la Fontaine pour les classes de Mmes Briais et Tabuteau. (date non déterminée)
- Janvier/février : Collecte pour les restos du cœur.
- Collecte de fournitures scolaires, de livres et de jouets avec « Marine partage ». (décembre)
- Spectacle Planète Môme offert par l'APE (date à définir).
- Journée EPS à la Championnière.
- Journée citoyenne. Le but de cette journée est de réunir tous les partenaires de l'école (ALSH, municipalité, parents) autour d'un thème. Le thème retenu est le développement durable.

8. Travaux réalisés et à réaliser

- Changement des stores et des fenêtres pour la salle informatique et 2 classes.
- Travaux de la cour : en cours de réflexion.
- Rabaisser le plafond de la classe de M. Mathieu
- Changement du vidéoprojecteur de M. Mathieu.
- Projets de l'association des parents d'élèves (APE du Bourg)

Projets:

- Projet « Photos de Classe » : en cours.
- Projet « Galette des rois » : les mots seront donnés avant les vacances de Noël.
- Projet vente de madeleines Bijou en mai/juin.
- Organisation d'un goûter festif après le spectacle de fin d'année du 17 juin. L'APE offrira le goûter et l'ALSH sera en charge de l'animation.
- Vente de DVD du spectacle de fin d'année.

10. Questions (APE du Bourg)

- City Stade: l'APE interroge la mairie sur l'éventuelle destruction du city stade. La municipalité confirme
 que le city stade sera déplacé (lieu à définir). L'APE a montré son mécontentement et a rappelé à la mairie
 que le city stade est utilisé par l'école et l'ALSH. Cet endroit est très utilisé par la jeunesse vindinienne.
- A partir de septembre 2023, l'ALSH du mercredi et des vacances scolaires sera déplacé aux Gués.
- Le Dojo est réutilisable par l'école sans le nettoyage des pieds.
- Partenariat avec le VICK en vue des JO 2024 : il y a des contraintes au niveau encadrement (1 brevet d'état + 1 enseignant pour 24 élèves, soit 2 brevets d'état pour une classe entière) + test nautique à réaliser pour les élèves.
- L'APE a alerté l'équipe pédagogique sur l'arrivée de jeux dangereux en lien avec la série Squid Game.
 L'équipe enseignante a précisé qu'elle avait été alertée via la DSDEN et qu'elle y serait attentive à la rentrée.

Date des prochains conseils d'école : mardi 22 février et mardi 7 juin.

Fait à Veigné, le 07/11/21

Le Secrétaire de séance : Delphine DELESTRE Le Président du Conseil d'École : Bruno MATHIEU

ECOLE ÉLÉMENTAIRE DES VARENNES RUE PRINCIPALE 37250 VEIGNÉ

37250 VEIGNÉ 02 47 26 22 44

Mathieu

